



Dafflon Hubert, Wicht Jean-Daniel

Investissements bruts cantonaux : Pourquoi de telles différences systématiques entre les budgets et les comptes ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 09.07.21

Transmission au CE : *09.07.21

Dépôt et développement

En préambule, nous tenons à souligner notre satisfaction quant à la gouvernance des finances cantonales par le Conseil d'Etat dans son ensemble depuis de nombreuses années.

L'Institut des Hautes Etudes en Administration Publique de Lausanne (IDHEAP) relève chaque année, en données comparatives fédérales, l'excellente gestion de Fribourg qui obtiendrait même la note maximale si le suivi des investissements entre les montants budgétés et ceux dépensés était plus précis.

Un delta important (54.8 millions de francs soit 29.2 % d'écart en 2020 !) se vérifie de manière systématique entre les budgets et les comptes d'investissements. Cela serait compréhensible si, sur plusieurs années, les montants en question s'équilibraient. Or, ce n'est pas du tout le cas et la différence s'explique toujours ainsi : seule une partie des budgets votés au Grand Conseil ou en référendum populaire n'est utilisée. Il est important que le canton participe, par ses ouvrages, à la dynamisation de notre économie, tout particulièrement durant cette période de pandémie. Son rôle anticyclique est lui aussi très important afin d'éviter surchauffe et chômage. D'un côté, nous définissons des programmes de relance et de l'autre, nous ne réalisons pas ce qui a été décidé et voté !

Nous pensons que ce point négatif et récurrent relatif doit être clairement amélioré. Une étude précise, sous forme d'un tableau récapitulatif reprenant tous les projets votés et les comptes approuvés durant les 15 dernières années, doit faire toute la lumière sur notre politique d'investissements.

Ce postulat répondra aux questions suivantes :

1. Combien de projets n'ont pas été réalisés durant ces 15 dernières années ? Quels sont-ils et quelles en sont les raisons ?
2. Les services de l'Etat ne peuvent-ils assumer l'ensemble du suivi des projets car trop nombreux et trop conséquents ? Dans de tels cas de figure, des mandats externes de chefs de projet, pris sur le budget d'investissement, ont-ils été octroyés ?
3. Des projets peu aboutis ont-ils été présentés au Grand Conseil, les travaux de finalisation retardant les projets ?
4. Des projets ont-ils été tout simplement déclarés comme non essentiels et donc retirés définitivement ?
5. Des subventions fédérales ou des participations d'autres cantons, de communes ou de privés ont-elles ainsi été perdues ?

Nous remercions le Conseil d'Etat de la prise en considération de ce postulat et de son analyse de la situation.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).